



CONSEIL NATIONAL D'ACTION SOCIALE

DU 23 SEPTEMBRE 2020

De qui se moque-t-on ?

Aujourd'hui 23 septembre 2020 devait se tenir un Conseil National de l'Action Sociale dont l'ordre du jour était la présentation des orientations retenues pour la réforme de l'action sociale.

Or, après avoir plusieurs fois demandé au bureau des politiques sociales de recevoir les documents en amont, et 8 jours avant la réunion (cf article 4 du règlement intérieur) donc le mardi, ils n'ont été envoyés que le jeudi 17 septembre, jour de mobilisation interprofessionnelle. Nous avons alors souhaité le report de ce CNAS afin de pouvoir le préparer correctement.

Ce report a été refusé par la secrétaire générale.

En conséquence, les fédérations CGT et Solidaires n'ont pas souhaité se rendre à ce CNAS.

Nous considérons qu'il ne s'agit pas d'un boycott comme aimerait le dire l'administration mais du refus d'entériner le non-respect du dialogue social par la secrétaire générale.

S'agissant des documents de travail, le secrétariat général veut aller très vite dans la réforme de l'action sociale. Par exemple sur la gouvernance des opérateurs (associations), en créant une fédération des associations «faïtière» qui regrouperait les sept associations existantes (AGRAF, ALPAF, EPAF mais aussi ATSCAF, la coopérative des finances, le Centre Sportif du Ministère des Finances et Place des Arts).

Autre exemple sur le réseau des délégations d'action sociale, nous demandons depuis de nombreuses années que la proximité soit préservée au niveau départemental et qu'il y ait suffisamment de personnel pour assurer une continuité, le choix du SG est un réseau régional !

Dernier exemple : la vente de toutes ou certaines résidences de vacances EPAF.

Enfin la méthode de travail ne nous convient pas. En effet, pour chaque point un groupe de projet est mis en place mais sans les représentants des personnels. Nous serons juste informés lors d'un groupe de travail du CNAS des travaux effectués.

En agissant ainsi Bercy se moque des représentants du personnel, de tous les agents de notre ministère et de tout ceux qui oeuvrent et travaillent pour l'Action Sociale. Le ministère a oublié l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui dit « *que les fonctionnaires participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent* ».

La fédération des Finances CGT ne laissera pas Bercy liquider l'action sociale pour laquelle nous nous sommes battus et qui est le fruit de nos luttes.

L'heure est à l'action et à la mobilisation de tous les personnels actifs et retraités, mais aussi des salariés de droit privé des associations.